

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noemie Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/1f62e9183abf1e3bfa3ba358>

Date d'obtention : 2024-01-10 22:10:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode simple à suivre avec les outils pour mieux accompagner l'élève victime de la situation ainsi que les démarches à entreprendre avec l'instigateur.

Important de ne jamais ouvrir, regarder le contenus des photos ou vidéo qui pourrait être compromettantes.

En présence de l'instigateur je connais maintenant la bonne démarche à suivre.

Je peux saisir le téléphone de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai mieux outillé et mieux guidé mes interventions pour aider les jeunes dans le futur avec ce phénomène grandissant. Je serai en mesure d'être plus efficace dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre la grille d'évaluation qui va me permettre d'identifier : l'amorce, la nature, les intentions, l'étendue et le type d'implication.

Préservez l'identité et la sécurité des jeunes impliqués dans la situation.

Dans une situation impulsive, je dois compléter mon intervention avec l'ensemble des jeunes en utilisant la grille d'évaluation et contacter le service de police

Dans une situation où il y a un acte malveillant je contacte directement le corps de police et je saisis le cellulaire pour le remettre au policier.